



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-187

PUBLIÉ LE 11 MARS 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Service Patrimoine et Valorisation Foncière**

75-2022-03-01-00009 - Décision n° 1 Vente d'une parcelle de terrain non  
constructible à Thiais (94) (1 page)

Page 3

75-2022-03-01-00010 - Décision n° 2 Vente d'une emprise de terrain et de  
deux parcelles à Berck-sur-Mer (62) (1 page)

Page 5

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-03-01-00009

Décision n° 1 Vente d'une parcelle de terrain non  
constructible à Thiais (94)

D 2022  
N° 1

DECISION

**Objet :** Vente d'une parcelle de terrain non constructible située sur la commune de Thiais (94).

Le Directeur général,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation avec le Directoire réuni en séance du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Vu le mémoire soumis au Conseil de surveillance en séance du 18 février 2022 relatif à la vente d'une parcelle de terrain non constructible située sur la commune de Thiais (94) et l'avis favorable émis par ce Conseil ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

- La vente de la parcelle de terrain non constructible cadastrée section A n° 131, d'une superficie de 1 061 m<sup>2</sup>, située sur la commune de Thiais, à un prix ne pouvant être inférieur à l'estimation du service local du Domaine du Val-de-Marne (94).

Fait à Paris, le - 1 MARS 2022

Agence régionale de santé Ile-de-France  
La Directrice générale

  
Amélie VERDIER

Le Directeur général,  
Président du Directoire



Martin HIRSCH

certifié exécutoire

10 MARS 2022

le

  
La Directrice du Cabinet

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-03-01-00010

Décision n° 2 Vente d'une emprise de terrain et  
de deux parcelles à Berck-sur-Mer (62)

D 2022  
N° 2

DECISION

**Objet :** Vente d'une emprise de terrain dépendant de l'Hôpital Maritime de Berck et de deux parcelles situées sur la commune de Berck-sur-Mer (62).

Le Directeur général,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation avec le Directoire réuni en séance du 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Vu le mémoire soumis au Conseil de surveillance en séance du 18 février 2022 relatif à la vente d'une emprise de terrain dépendant de l'Hôpital Maritime de Berck et de deux parcelles situées sur la commune de Berck-sur-Mer (62) et l'avis favorable émis par ce Conseil ;

DECIDE

ARTICLE UN :

- La vente de la parcelle cadastrée section BM n°80, d'une superficie de 2 684 m<sup>2</sup>, située Avenue Saint Exupéry à Berck-Sur-Mer (62), à un prix ne pouvant être inférieur à l'avis du service local du Domaine d'Arras ;

ARTICLE DEUX :

- La vente de la parcelle cadastrée section BM n°1 pour une superficie de 706 m<sup>2</sup>, située Chemin aux Raisins à Berck-Sur-Mer (62), à un prix ne pouvant être inférieur à l'avis du service local du Domaine d'Arras ;

ARTICLE TROIS :


- La vente d'une emprise de terrain d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup> environ (à parfaire ou à diminuer), issue de la parcelle cadastrée section BO n°7 d'une surface cadastrale de 8 715 m<sup>2</sup>, située rue du Docteur Victor Ménard à Berck-Sur-Mer (62), à un prix ne pouvant être inférieur à l'avis du service local du Domaine d'Arras.

Fait à Paris, le - 1 MARS 2022

Agence régionale de santé Ile-de-France  
La Directrice générale

  
Amélie VERDIER

Le Directeur général,  
Président du Directoire

  
Martin HIRSCH

certifié exécutoire

le 10 MARS 2022

La Directrice du Cabinet